

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2022

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi 13 décembre à 18 h 30.

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu du conseil du 7 novembre 2022,
- renouvellement contrat statutaire/ CNPassurance 2023
- pont la Roderie
- maison GAI, approbation des plans et estimation du montant des travaux
- fontaine rue de la Liberté
- caserne des pompiers

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30

Étaient présents :

- CHABANNIER Matthieu
- COUSSY Kevin
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- SZUBERT Rita
- VILLECHALANE Jean Pierre

Rudy BECUWE est absent excusé et donne procuration à Kevin COUSSY

Fabrice CHATEAU est absent excusé et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE

Stewart EDWARDS est absent excusé et donne procuration à Marie-France FREDOU

Grégory VEDRENNE est absent excusé et donne procuration à Matthieu CHABANNIER

Était absent : Corentin POUGET

Les votes se déroulent donc sur 10 voix, avec majorité à 6 voix

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

2. Renouvellement contrat statutaire assurance CEP 2023

La CNP assure les employés communaux et il s'agit de renouveler chaque année ce contrat.

Ce renouvellement **est voté à l'unanimité**

3. Pont de la Roderie

Ce pont est accessible d'un côté par la commune d'Abjat et de l'autre par la commune d'Augignac. Les riverains s'inquiètent de la fragilité de ce pont et donc de sa sécurité. Il est envisagé de limiter son accès aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, sauf pour les dessertes locales (camion-poubelle et livraison des riverains). Les deux communes proposent de voter chacune cette décision et d'y apposer un panneau réglementaire correspondant sur les deux accès.

Cette décision **est votée à l'unanimité.**

4. Fontaine, rue de la Liberté

Il s'agit de valider la facture de Rudy BECUWE, d'un montant de 1 100 euros correspondant à la pose d'un nouveau fronton orné d'un iris, sur la fontaine de la rue de la Liberté, qui vient terminer l'ouvrage après modification. Monsieur le Maire propose de payer 500€ directement à l'artiste.

La somme de 600 euros reste à charge de la Commune.

Cette facture de 600 euros **est validée à l'unanimité.**

5. Maison GAI, affectation des locaux

La maison n°11 située dans le bourg, et précédemment appartenant à Mr GAI a été achetée par la commune dans le courant de l'année 2022, afin d'y prévoir deux appartements locatifs et un espace dédié aux artistes abjacois en priorité.

Le cabinet d'architecture SOLIHA a été sollicité pour présenter un projet d'aménagement de ces bâtiments, habitation et ancien atelier de menuiserie, avec répartition des espaces entre les deux fonctions prévues.

Plusieurs versions successives ont été demandées au cabinet d'architecture SOLIHA, afin de répondre aux attentes de la municipalité et de répondre aux problématiques qui sont apparues (accessibilité des logements déplacé, cuisine du RDC déplacée pour une meilleure proximité avec l'espace culturel...)

Une facturation supplémentaire du cabinet a ainsi été présentée, amenant le total à un montant de 9 480€ TTC

Cette nouvelle facture **est validée à l'unanimité.**

Les plans modifiés ont été présentés lors d'une réunion complémentaire avec SOLIHA le 12 décembre dernier, à laquelle étaient conviés le conseil municipal.

Lors de cette séance du conseil des explications ont été données à ceux qui n'avaient pas pu se libérer.

Il est demandé à l'assemblée de valider globalement les nouveaux plans.

Ces plans prévisionnels **sont validés à l'unanimité.**

Le dossier de demande de subvention à la DETR doit être déposé cette année afin d'obtenir un financement dans les meilleurs délais, sachant que le projet dans sa version actuelle sera à affiner.

La demande de dépôt de dossier à la DETR **est validé à l'unanimité.**

6. Caserne des Pompiers

Depuis quelques années la question de la dégradation du bâtiment de la caserne des pompiers d'Abjat est soulevée. Un débat a lieu, qui ne donne pas sujet à un vote. Il est proposé de faire un courrier au nouveau responsable départemental des Pompiers de Dordogne pour demander des précisions complémentaires aux diverses solutions évoquées.

La séance est levée à 20h30